



**Commission des Nations Unies
pour le droit commercial international**

Trente-troisième session
New York, 12 juin-7 juillet 2000

**Projets d'infrastructure à financement privé: projets de
chapitres d'un guide législatif sur les projets d'infrastructure
à financement privé**

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. À sa vingt-neuvième session, en 1996, la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, après avoir examiné une note du secrétariat relative aux projets de construction-exploitation-transfert (CET) (A/CN.9/424), a décidé d'établir un guide législatif destiné à aider les États à élaborer ou moderniser la législation relative à ces projets.¹ Elle a prié le secrétariat de passer en revue les questions qui pourraient constituer la matière d'un tel guide et d'établir un avant-projet qu'il lui soumettrait pour examen.
2. À sa trentième session, en 1997, la Commission a examiné une table des matières annotée énumérant les sujets qu'il était proposé de traiter dans le guide législatif (A/CN.9/438, annexe). Elle a également examiné des avant-projets de chapitres premier, "Champ d'application, but et terminologie du *Guide*", II, "Parties aux projets et phases d'exécution des projets d'infrastructure à financement privé" et V, "Mesures préparatoires" (A/CN.9/438/Add.1 à 3, respectivement). Après un échange de vues sur la nature des questions à examiner et les méthodes envisageables pour les traiter dans le guide, la Commission a dans l'ensemble approuvé les orientations proposées par le secrétariat telles qu'elles ressortaient de ces documents.² Elle a prié le secrétariat de faire appel à des experts extérieurs, le cas échéant, pour l'élaboration des chapitres futurs, et a invité les gouvernements à recenser les experts qui pourraient aider le secrétariat dans sa tâche.
3. À sa trente et unième session, en 1998, la Commission était saisie de versions révisées des chapitres mentionnés, y compris une table des matières révisée, un projet d'introduction au guide, des avant-projets de chapitre premier, "Considérations générales sur la législation", II, "Structure et réglementation des secteurs", III, "Sélection du concessionnaire", et IV, "Conclusions et conditions générales de l'accord de projet" (A/CN.9/444/Add.1 à 5). Elle a examiné diverses suggestions concernant les projets de

chapitres, ainsi que des propositions tendant à modifier la structure du guide et à réduire le nombre des chapitres.³ Elle a prié le secrétariat de poursuivre l'élaboration d'autres chapitres, avec l'assistance d'experts extérieurs, en vue de les lui soumettre à sa trente-deuxième session.

4. À sa trente-deuxième session, en 1999, la Commission a examiné un projet de guide législatif complet, dont la structure était la suivante: "Introduction et informations générales sur les projets d'infrastructure à financement privé" et chapitres premier, "Considérations générales sur la législation", II, "Risques de projet et appui des pouvoirs publics", III, "Sélection du concessionnaire", IV, "L'accord de projet", V, "Construction et exploitation de l'infrastructure", VI, "Achèvement du projet, prorogation et révision", VII, "Droit applicable", VIII, "Règlement des différends" (A/CN.9/458/Add.1 à 9, respectivement). Elle a été informée que le secrétariat avait modifié la structure générale du guide et regroupé certains de ses chapitres. Elle a noté et approuvé dans l'ensemble la structure révisée.⁴ Elle a examiné diverses suggestions concernant les projets de chapitres.⁵

II. Structure et contenu du projet de guide législatif

5. À la trente-deuxième session de la Commission, en 1999, il a été noté qu'il s'agissait de la première occasion d'examiner le projet de guide dans sa totalité. S'il a été jugé dans l'ensemble que les projets de chapitres traitaient de la plupart des questions centrales aux projets d'infrastructure à financement privé, il a toutefois été avancé que le document était plutôt long et que des ajustements seraient nécessaires pour le rendre plus accessible aux lecteurs.⁶ En conséquence, le secrétariat a modifié les projets de chapitres de manière à tenir compte des propositions faites à la trente-deuxième session de la Commission, tout en s'efforçant de rédiger des notes aussi concises que possible, étant donné la large portée du guide et le grand nombre de questions que soulevaient les projets d'infrastructure à financement privé.

Introduction et informations générales sur les projets d'infrastructure à financement privé

6. Un précédent projet d'introduction avait été publié sous la cote A/CN.9/458/Add.1. Un projet révisé, tenant compte des suggestions formulées à la trente-deuxième session de la Commission,⁷ fait l'objet d'un additif au présent document (A/CN.9/471/Add.1).

Chapitre premier. Cadre législatif et institutionnel général

7. Un précédent projet de chapitre premier avait été publié sous la cote A/CN.9/458/Add.2. Un projet révisé, tenant compte des suggestions formulées à la trente-deuxième session de la Commission,⁸ fait l'objet d'un additif au présent document (A/CN.9/471/Add.2).

Chapitre II. Risques de projet et appui des pouvoirs publics

8. Un premier projet de chapitre II a été publié sous la cote A/CN.9/458/Add.3. Un projet révisé, tenant compte des suggestions formulées lors de la trente-deuxième session de la Commission,⁹ fait l'objet d'un additif au présent document (A/CN.9/471/Add.3).

Chapitre III. Sélection du concessionnaire

9. Une version précédente de ce chapitre a été publiée sous la cote A/CN.9/458/Add.4. Un projet révisé, tenant compte des suggestions formulées lors de la trente-deuxième session de la Commission,¹⁰ fait l'objet d'un additif au présent document (A/CN.9/471/Add.4).

Chapitre IV. Construction et exploitation de l'infrastructure

10. Ce projet de chapitre regroupe des questions qui faisaient antérieurement l'objet de deux chapitres séparés, à savoir les chapitres IV "L'accord de projet" (A/CN.9/458/Add.5) et V "Construction et exploitation de l'infrastructure" (A/CN.9/458/Add.5). Un projet de chapitre révisé, établissant une synthèse et tenant compte des suggestions formulées à la trente-deuxième session de la Commission,¹¹ fait l'objet d'un additif au présent document (A/CN.9/471/Add.5).

Chapitre V. Durée, prorogation et résiliation de l'accord de projet

11. Une version précédente de ce chapitre (anciennement chapitre VI) a été publiée sous la cote A/CN.9/458/Add.7. Un projet révisé, tenant compte des suggestions formulées lors de la trente-deuxième session de la Commission,¹² fait l'objet d'un additif au présent document (A/CN.9/471/Add.6).

Chapitre VI. Règlement des différends

12. Une version précédente de ce chapitre (anciennement chapitre VIII) a été publiée sous la cote A/CN.9/458/Add.9. Un projet révisé, tenant compte des suggestions formulées lors de la trente-deuxième session de la Commission,¹³ fait l'objet d'un additif au présent document (A/CN.9/471/Add.7).

Chapitre VII. Autres domaines pertinents du droit

13. Une version précédente de ce chapitre a été publiée sous la cote A/CN.9/458/Add.8. Un projet révisé, tenant compte des suggestions formulées lors de la trente-deuxième session de la Commission,¹⁴ fait l'objet d'un additif au présent document (A/CN.9/471/Add.8).

Ensemble des recommandations concernant la législation

14. À la trente-deuxième session de la Commission, il a été convenu que les recommandations relatives à la législation figurant dans chacun des chapitres devaient être reformulées de manière à être davantage uniformisées.¹⁵ Depuis cette session, le secrétariat a réexaminé, avec l'aide d'experts, l'intégralité des recommandations de manière à en assurer la cohérence et l'uniformité. Pour faciliter les délibérations de la Commission, toutes les recommandations figurant dans chacun des chapitres ont été regroupées dans un additif au présent document (A/CN.9/471/Add.9). La Commission souhaitera peut-être déterminer s'il est souhaitable d'inclure un tel récapitulatif dans la version finale du guide pour aider le lecteur.

III. Conclusion

15. La Commission voudra peut-être tenir compte du fait que, étant donné l'avancement des travaux de rédaction du projet de guide législatif, deux jours seraient suffisants, à sa prochaine session, pour l'examen final des recommandations relatives à la législation et pour l'adoption du guide.

Notes

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session, Supplément n ° 17 (A/51/17)*, par. 225 à 230.

² *Ibid.*, cinquante-deuxième session, *Supplément n ° 17 (A/52/17)* et Corr.1, par. 231 à 247.

³ *Ibid.*, cinquante-troisième session, *Supplément n ° 17 (A/53/17)*, par. 12 à 206.

⁴ *Ibid.*, cinquante-quatrième session, *Supplément n ° 17 (A/54/17)*, par. 18.

⁵ *Ibid.*, par. 17 à 307.

⁶ *Ibid.*, par. 18.

⁷ *Ibid.*, par. 22 à 38.

⁸ *Ibid.*, par. 39 à 69.

⁹ *Ibid.*, par. 70 à 96.

¹⁰ *Ibid.*, par. 97 à 136.

¹¹ *Ibid.*, par. 137 à 205.

¹² *Ibid.*, par. 206 à 253.

¹³ *Ibid.*, par. 287 à 307.

¹⁴ *Ibid.*, par. 254 à 282.

¹⁵ *Ibid.*, par. 21.
